

Adresse de la société populaire de Tournan-l'Union, qui félicite la Convention de ses travaux et décrets et s'indigne de l'attentat contre les représentants. Elle annonce qu'elle a armé un cavalier, qu'elle fait des dons patriotiques et qu'elle fabrique du salpêtre, lors de la séance du 17 prairial an II (5 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Tournan-l'Union, qui félicite la Convention de ses travaux et décrets et s'indigne de l'attentat contre les représentants. Elle annonce qu'elle a armé un cavalier, qu'elle fait des dons patriotiques et qu'elle fabrique du salpêtre, lors de la séance du 17 prairial an II (5 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) pp. 352-353;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14142_t1_0352_0000_17

Fichier pdf généré le 30/03/2022

qu'après avoir épuisé tout ce que son sol recèle de cette précieuse matière.

Tous nos vœux, tous nos désirs sont tendus vers la prospérité de la République, tous nos moyens lui sont acquis, nous ne prendrons de repos qu'après l'anéantissement du despotisme coalisé contre la République; nous nous préparons avec ardeur à célébrer la fête de l'Eternel, c'est dans cette auguste cérémonie que nous puiserons une nouvelle ardeur. Qu'elle est belle et consolante l'idée de voir l'Etre Suprême recevoir les vœux d'un peuple immense et bénir sa prière chérie et sans cesse répétée de vive la République, vive la Montagne (1).

Le président répond à la députation, l'admet à la séance.

La mention honorable et insertion au bulletin de l'adresse sont décrétées (2).

53

Les républicains composant la compagnie des canonnières de la section armée de la Maison-Commune de Paris se présentent à la barre: ils viennent jurer, dans le sanctuaire des lois, la liberté, l'égalité, la souveraineté du peuple, l'unité, l'indivisibilité de la République; de former de leurs corps un rempart à la représentation nationale contre les assassins des amis du peuple. Fermes dans leurs principes, la mort n'est rien, disent-ils, la patrie est tout. Ils déposent sur l'autel de la patrie une somme de 200 liv. pour les frais de la guerre, et terminent en témoignant leur désir de s'instruire sur le général et l'essentiel des bouches à feu, et en demandant l'exécution du décret du 15 juillet 1793 (vieux style), qui porte, article 7, qu'il sera établi dans chaque département une école particulière d'instruction pour les canonnières, aux frais de la République et qui charge le comité de la guerre de présenter le mode d'organisation de ces écoles d'artillerie.

Le président leur répond, les admet à la séance; la mention honorable, l'insertion au bulletin, et le renvoi de la pétition au comité de la guerre sont décrétés (3).

54

Un secrétaire fait lecture de l'adresse de la société populaire et des autorités constituées de la commune de Villemomble (4), qui expriment leur indignation contre les monstres qui ont voulu attenter aux jours de deux représentants du peuple. Ils veillent aussi sur les traîtres, et: « si de nouveaux complots venoient à se

tramer, Villemomble est là, disent-ils; les habitants laborieux de cette vallée se seront bientôt joints à la montagne pour faire tomber sur les têtes coupables les roches qui terminent sa cime »

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Villemomble, s. d.] (2).

« Législateurs,

La société populaire de Villemomble et les autorités constituées de cette commune admireraient en silence les sublimes travaux de la Convention sans oser les interrompre par l'assentiment qu'elles y donnent, lorsqu'un attentat horrible a failli la priver de deux de ses membres et enlever au peuple deux des défenseurs de sa liberté.

Le calme imposant de la Convention dans cet événement montre à tout l'univers l'attitude qui convient aux représentants d'un grand peuple, lorsque des lâches, soudoyés par de plus lâches ennemis osent porter sur eux une main libéricide et sacrilège.

L'être suprême a détourné le coup et paraît ordonner à tout républicain de modérer le sentiment d'indignation et de vengeance dont il est animé. Cependant nous veillons aussi sur les traîtres et si de nouveaux complots venaient à se trouver, Législateurs, Villemomble est là. Les habitants laborieux de cette vallée se seront bientôt joints à la Montagne pour faire tomber sur les têtes coupables les roches qui terminent sa cime ».

LARUELLE (agent nat.), FENO, DELÉPINE, DELÉPINE.

55

La femme du général Cartaux se présente à la barre; elle sollicite la liberté de son mari, détenu depuis près de six mois (3).

Trop bon fils, dit-elle, trop bon père, trop bon époux, trop bon républicain, pour être plus longtemps victime de l'erreur qui le tient en arrestation (4).

Le président répond, l'admet à la séance, et la Convention décrète le renvoi de la pétition aux comités de salut public et de sûreté générale (5).

56

Une députation de la société populaire et républicaine de Tournan-l'Union, district de Melun, département de Seine-et-Marne, présente à la Convention nationale un cavalier

(1) C 306, pl. 1161, p. 18, daté du 17 prair. et signé CHAUVIN, SERLAN, HUNBERT, PAIRE, CRESSOT, BRUYANT (et 17 signatures illisibles).

(2) P.V., XXXIX, 48. Bⁱⁿ, 25 prair. (2^e suppl^t) et 29 prair. (suppl^t); Mess. soir, n° 657; J. Fr., n° 620; Débats, n° 624, p. 262; J. Perlet, n° 622; J. Mont., n° 41; J. Sablier, n° 1362; C. Eg., n° 657.

(3) P.V., XXXIX, 49 et 121. Bⁱⁿ, 25 prair. (1^{er} suppl^t); J. Fr., n° 620; J. Sablier, n° 1362.

(4) Et non Ville comble, alors départ^t de la Seine.

(1) P.V., XXXIX, 49. Bⁱⁿ, 22 prair. (1^{er} suppl^t); J. Sablier, n° 1362; J. Fr., n° 620.

(2) C 306, pl. 1161, p. 17.

(3) P.V., XXXIX, 50.

(4) J. Mont., n° 41.

(5) P.V., XXXIX, 50. Mess. soir, n° 657; J. Fr., n° 620; Débats, n° 624, p. 262; J. Sablier, n° 1362.

monté, équipé et armé, pris dans son sein. Elle félicite la Convention sur ses sublimes travaux, et notamment sur le décret qui reconnaît l'existence de l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme et sur celui qui extirpe la mendicité en la remplaçant par des secours à l'humanité. Elle témoigne son indignation contre les traîtres et les assassins; elle embrâsera continuellement ses fourneaux salpêtriers d'un feu qui ne s'éteindra que lorsque tous les traîtres seront anéantis. Ils ont déjà déposé dans le sein de l'assemblée une petite portion de linge et de charpie pour les pansements de nos illustres défenseurs; ils l'augmentent aujourd'hui en y ajoutant 48 chemises et 25 livres de charpie. « Faibles en talents comme en fortune, nous vous offrirons toujours, disent-ils, la dernière goutte de notre sang pour le salut de notre patrie » (1).

L'ORATEUR : Représentans montagnards,

La société populaire et républicaine de Tournans L'Union, chef-lieu de canton, aidée par son invitation des communes qui la composent, vous présente un cavalier monté, équipé et armé, pris dans son sein.

Son désir de concourir avec nos frères d'armes aux victoires qui se multiplient chaque jour, et celui de partager leurs peines, n'attend plus que le moment de voler avec zèle au poste que vous lui indiquerez; son envie est de le défendre jusqu'au dernier moment de son existence et par son courage d'achever le triomphe de la liberté; tel est notre vœu, tel est le sien qu'il nous a juré d'accomplir.

Le retard involontaire que nous avons mis, Citoyens, à vous offrir un défenseur de la patrie, n'est attribué qu'au petit nombre des citoyens sans-culottes qui composent cette commune et qui, tous en admirant vos sublimes travaux, ne cessent de les respecter, et notamment vous félicitent sur les décrets de l'existence de l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme, et sur celui qui extirpe la mendicité en la remplaçant par des secours à l'humanité. Tout annonce à l'univers qu'il n'est que du sommet de la montagne sainte d'où peuvent sortir de pareilles vertus républicaines.

Continuez, représentans d'une nation libre; de vous dépend le bonheur des faibles humains, nos bras, par notre courage, surmonteront tous les obstacles et terrasseront les scélérats qui oseraient attenter à vos précieux jours; leurs fers assassins les ont déjà menacés par une nouvelle Corday et un second Pâris; mais notre active surveillance leur prépare le dernier coup en embrasant continuellement nos fourneaux salpêtriers d'un feu qui ne s'éteindra que lorsqu'ils seront anéantis.

Déjà, Dignes mandataires, nous avons déposé dans le sein de cette auguste assemblée une petite portion de linge et charpie pour les pansements de nos illustres défenseurs; nous l'augmentons aujourd'hui en y ajoutant 48 chemises et 25 livres de charpie. Faibles en talents comme en fortunes nous vous offrirons toujours la dernière goutte de notre sang pour le salut de notre patrie. Tel est le vœu sincère des sans-culottes de Tournans L'union, qui ont juré la

ruine totale du dernier des tyrans et ne cessent de dire : Vive à jamais la République, une et impérissable. Vive les braves montagnards de la Convention nationale » (1).

Le président répond, admet la députation à la séance.

La mention honorable et l'insertion au bulletin de l'adresse sont décrétées (2).

57

Une députation de la société populaire et des autorités constituées de Pont-la-Montagne, ci-devant Saint-Cloud (3), se présente à la barre; elle félicite la Convention sur le décret sublime, qui, en reconnaissant et consacrant l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme, donne le dernier coup au fanatisme; elle exprime son indignation contre les traîtres et les assassins : « Le génie tutélaire de la France veille, disent-ils, sur nos représentans; nous en avons la preuve dans les personnes de Robespierre et Collot-d'Herbois, échappés, comme par miracle, au glaive des assassins. Que le glaive vengeur, ajoutent-ils, s'appesantisse sur les scélérats qui osent porter une main sacrilège sur ceux qui ont mis la justice et les vertus à l'ordre du jour » (4).

L'ORATEUR : Intrépides montagnards qui, d'après la destruction du marais fangeux, celle des Ronsin et des Hébert, marchez à pas de géants dans la carrière qui doit vous immortaliser et faire le bonheur du peuple français, les autorités constituées et la société populaire de Pont-la-Montagne ci-devant St Cloud, vous rendent grâce du décret sublime qui reconnaît et consacre l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme; il donne le dernier coup au fanatisme.

Le génie tutélaire de la France veille sur nos dignes représentans; nous en avons des preuves dans les personnes de Robespierre et de Collot d'Herbois, échappés comme par miracle au glaive des assassins. Les monstres arrêtés, nos armées victorieuses, prouve à la république entière l'énergie et l'active surveillance de vos comités de salut public et de sûreté générale.

Que le glaive vengeur s'appesantisse sur les scélérats qui osent porter une main sacrilège sur ceux qui ont mis la justice et les vertus à l'ordre du jour. Frappez tous ces monstres, contraires à notre sublime révolution, par des décrets vigoureux, comme vous assurez l'indigent d'une tranquille existence.

Nous applaudissons à vos travaux et vous invitons à rester fermes à votre poste.

Vive la République, vive la Montagne » (5).

(1) C 306, pl. 1161, p. 16, signé VIGNER (présid.), COTHIN (secrét.).

(2) P.V., XXXIX, 50.

(3) Seine et Oise.

(4) P.V., XXXIX, 50.

(5) C 306, pl. 1161, p. 15 signé LE ROUX (agent nat.), MOUTONNIER (maire), LA CHAUSSÉE (juge de paix), BAULT (présid.), BÉNAZY, RICHOUX.

(1) P.V., XXXIX, 50.